

**Objet : Convention d'acquisition de données CAFY 2010 par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIERES le 14 décembre 2012,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2010.01.05 concernant la délégation de compétence au Bureau et au Président ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, par l'intermédiaire du Pôle d'Ingénierie Territoriale, procède à une analyse du profil et des besoins de la population de l'ensemble des communes la constituant. Afin d'actualiser et de compléter ses bases de données, elle souhaite pouvoir disposer des informations que détient la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines en matière de connaissance de ses allocataires. L'ensemble de ces données viendront enrichir la réalisation d'un diagnostic partagé avec un grand nombre d'acteurs du territoire.

**Décide :**

**Article 1** - De conclure une convention de mise à disposition de données statistiques à l'échelle des IRIS, conformément à la liste définie en annexe n° 1 de la présente convention, avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, dont le siège est situé au 2 avenue des Prés- BP 17- 78184 Saint Quentin en Yvelines Cedex ;

Cette convention est conclue pour une durée d'un an pour un forfait de 240 € TTC ;

**Article 2** - Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant ;

**Article 3** - Dit que les dépenses seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sur l'imputation budgétaire : SIG-8241-6182- Documentation Générale et Technique ;

**Article 4** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

**Article 5** - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmis à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait à Versailles, le 14 décembre 2012.



Le Président,

*François de MAZIERES*  
François de MAZIERES  
Député-Maire de Versailles